



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Séance du lundi 02 octobre 2023
A 18 H 30 - Salle des Fêtes

Membres du Conseil Municipal

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, FUND Sabine, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LALIGAND Julie, LAPALU Christian, LELEU Pierre-Alexandre, LESERGENT Patricia, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, RUGA Jean-Luc, SANCHEZ Lucile.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance.
2. Délibération pour déclassement du domaine public communal d'une partie (32.40 m²) de la parcelle A 587 (espace-vert Cité Henri Andrieu) pour permettre la cession à M. et Mme. VENTURINI Florian.
3. Délibération pour la cession de 32.40 m² de la parcelle A 587 à M. et Mme VENTURINI Florian au prix de 1660 €.
4. Délibération pour décision modificative au Budget Primitif 2023 pour permettre le paiement de la mise en place de 2 climatisations (salle du 3^{ème} âge et Bureau du Maire).
5. Délibération pour transformation du bureau de poste de Ventenac et la création d'un « La Poste Relai ».
6. Demande de l'Association des Maires de France pour soutenir et relayer l'appel aux dons porté par les « Restos du cœur », selon les modalités qui nous paraissent les plus adaptées.
7. Délibération pour admission en non-valeur de produits irrécouvrables 3 200 € (Loyers non recouverts).
8. Délibération pour demande de subvention D.E.T.R. dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.
9. Délibération pour demande de subvention (Fonds de concours 2024) auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour création d'un trottoir de sécurité rue du Minervois.
10. Délibération pour demande de subvention (Fonds de concours 2024) auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.
11. Délibération pour demande de subvention auprès du Département de l'Aude dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.
12. Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.

Présents

ALCALDE Antonio, CALCOEN Guy, DUCHATEL Martine, RUGA Jean-Luc, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, PLA Bernard, PILAT Stéphanie, SANCHEZ Lucile, NEGRE Gilbert, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, FUND Sabine,

Représentés

Mme. LERSERGENT Patricia pouvoir à Mme. PILAT Stéphanie
Mme. LALIGAND Julie pouvoir à Mme. DUCHATEL Martine
M. LELEU Pierre-Alexandre pouvoir à M. RUGA Jean-Luc

Absents

NÉANT

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers absents :	0
Procurations :	3
Quorum :	8

Président de séance : M. LAPALU Christian.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance **Mme. PILAT Stéphanie** est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 septembre 2023.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

2. Délibération pour déclassement du domaine public communal d'une partie (32.40 m2) de la parcelle A 587 (espace vert-Cité Henri Andrieu) pour permettre la cession à M. et Mme. VENTURINI Florian.

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de la demande de M. et Mme. VENTURINI Florian, domiciliés 9 Cité Henri Andrieu à Ventenac-en-Minervois, qui souhaitent acquérir une superficie de 32.40 m2, du domaine public, devant leur domicile.

Il soumet à l'Assemblée la possibilité de déclasser 32.40 m2 du domaine public communal en vue de la reclasser dans le domaine privé préalablement à sa cession.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

3. Délibération pour la cession de 32.40 m2 de la parcelle A 587 à M. et Mme VENTURINI Florian au prix de 1660 €.

Pour faire suite à la demande de M. et Mme. VENTURINI Florian domiciliés 9 Cité Henri Andrieu à VENTENAC-EN-MINERVOIS (11120) souhaitant acquérir 32.40 m2 tirés du domaine public de la parcelle cadastrée A 587 jouxtant leur propriété, la commune a délibéré le 02.10.2023 pour déclasser du domaine public ce bout de terrain en vue de sa cession.

La commune n'ayant aucune utilité de ces 32.40 m2 d'espace vert, Monsieur le Maire propose de vendre 32.40 m2 à M. et Mme VENTURINI Florian au prix de 1 660.00 € (selon estimation des domaines).

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

4. Délibération pour décision modificative au Budget Primitif 2023 pour permettre le paiement de la mise en place de 2 climatisations (salle du 3ème âge et Bureau du Maire).

Monsieur le Maire informe ses Collègues qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 / 2023, pour permettre le paiement de la facture suivante :

- Sté. VITACLIM 5 800.00 €
(Pose de 2 climatisations : Salle du 3ème âge et Bureau du Maire)

En conséquence, il leur indique qu'il convient de modifier le Budget Primitif M57 2023 de la façon suivante :

Investissement ⇨

- **Opération 33 – Aménagement de Sécurité Traverse d'Agglomération.**
 - 2041582– 33 Autres Grpts -Bât et Install. (-) 5 800.00 €
- **Opération 15 – Aménagement bâtiments communaux.**
 - 2313 - 15 Constructions (+) 5 800.00 €

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

5. Délibération pour transformation du bureau de poste de Ventenac et la création d'un « La Poste Relai ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la problématique du bureau de poste de la commune portant sur la faible activité et le peu de volume horaire d'ouverture qui ne permettent plus de proposer un service de qualité à la population.

Il a été également présenté les différentes solutions pour y remédier :

- soit par la transformation du bureau en agence postale communale,
- soit par la transformation en relai poste chez un commerçant.

Ces formats prévoient dans les deux cas fourniture par La Poste du mobilier, du matériel nécessaire et d'une rémunération forfaitaire mensuelle.

En contrepartie, le commerçant réalisera les opérations postales de base pour le compte de La Poste.

Soucieux de garantir la qualité du service à la population de manière durable, et suite à la volonté exprimée par M. et Mme. BERDOT Sébastien, commerçants, de conventionner avec La Poste pour prendre en charge le relai poste, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter cette transformation et d'autoriser La Poste à signer ce partenariat.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

.../...

6. Demande de l'Association des Maires de France pour soutenir et relayer l'appel aux dons porté par les « Restos du cœur », selon les modalités qui nous paraissent les plus adaptées.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la demande de mobilisation de l'AMF afin de soutenir « Les restos du Cœur » actuellement en difficulté :

M. le Maire propose pour soutenir l'association des restos du cœur d'attribuer une subvention supplémentaire de 100 €, afin de porter la subvention globale de la commune de Ventenac-en-Minervois pour l'année 2023 à 200 €.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

7. Délibération pour admission en non-valeur de produits irrécouvrables 3 200 € (Loyers non recouvrés).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur du Trésorier, dressée sur l'état des produits communaux irrécouvrables du 03 juillet 2023 pour un montant de 3 200.00 €.

Il propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur les produits communaux irrécouvrables portés sur l'état dressé par le Receveur Municipal correspondant à l'année 2022,

- *Loyers non recouvrés*..... **3 200 .00 €**

Il indique qu'en conséquence cette dépense sera imputée à l'article 6541 du budget primitif 2023.

Vote pour : 12 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

8. Délibération pour demande de subvention D.E.T.R. dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de DETR pour l'année 2024, afin de réaliser la première tranche de travaux de l'aménagement de la Place du Lavoir dans le cadre de la requalification paysagère des abords du Canal du Midi souhaitée par les services de la DREAL et le service des bâtiments de France.

Il présente à l'Assemblée l'étude « avant -projet » préparée par le Cabinet ALEP d'Aix en Provence, concernant la requalification paysagère des abords du Canal du Midi et plus particulièrement la **Tranche 1 « Aménagement de la Place du Lavoir »**.

Le coût des travaux projetés, solution de base (**Tranche 1**), s'élève à : **40 204 € H.T.**

Il indique que ce projet est inscrit au CRTE du Grand Narbonne année 2024.

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, de la Région et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **40 204 € H.T.**

Subvention D.E.T.R. 20 % :	8 040.80 €
Subvention Département 20 % :	8 040.80 €
Communauté d'Agglomération 20 % :	8 040.80 €
Subvention de la Région 20% :	8 040.80 €
Commune 20 % :	8 040.80 €

Total H.T	40 204.00 € HT

Vote pour : 12– Vote contre : 0 – Abstention : 0

.../...

9. Délibération pour demande de subvention (Fonds de concours 2024) auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour création d'un trottoir de sécurité rue du Minervois.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre du Fonds de Concours pour l'année 2024, afin de réaliser les travaux d'aménagement rue du Minervois Tranche 1 :

- T1 : Création d'un trottoir de sécurité rue du Minervois

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude « avant -projet » préparée par le Cabinet René GAXIEU De Béziers pour la réalisation de ces travaux dont le coût s'élève à : **221 000.00 € H.T.**

Il indique que ce projet est inscrit au CRTE du Grand Narbonne année 2024.

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de l'Etat, du Département, et de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne pour ce type d'aménagement et présente le plan de financement suivant :

Coût des travaux : **221 000.00 € H.T.**

Communauté d'Agglomération 25 % :	55 250.00 €
Subvention D.E.T.R. 25 % :	55 250.00 €
Subvention Département 25 % :	55 250.00 €
Commune 25 % :	55 250.00 €

Total H.T	221 000.00 € H.T.

Vote pour : 12– Vote contre : 0 – Abstention : 0

10. Délibération pour demande de subvention (Fonds de concours 2024) auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne dans le cadre du Fonds de Concours pour l'année 2024, afin de réaliser la première tranche de travaux de l'aménagement de la Place du Lavoir portant sur la requalification paysagère des abords du Canal du Midi souhaitée par les services de la DREAL et le service des bâtiments de France.

Vote pour : 12– Vote contre : 0 – Abstention : 0

11. Délibération pour demande de subvention auprès du Département de l'Aude dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Aude pour l'année 2024, afin de réaliser la première tranche de travaux de l'aménagement de la Place du Lavoir portant sur la requalification paysagère des abords du Canal du Midi souhaitée par les services de la DREAL et le service des bâtiments de France.

Vote pour : 12– Vote contre : 0 – Abstention : 0

12. Délibération pour demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'aménagement de la Place du Lavoir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre des aménagements et qualification environnementale des espaces publics résilients pour l'année 2024, afin de réaliser la première tranche de travaux de l'aménagement de la Place du Lavoir portant sur la requalification paysagère des abords du Canal du Midi souhaitée par les services de la DREAL et le service des bâtiments de France

Vote pour : 12– Vote contre : 0 – Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaine séance lundi 06 novembre 2023.

Clôture de la séance à 20 heures.

Signatures

Christian LAPALU, Maire et Président de séance :

Stéphanie PILAT, **Secrétaire de séance :**

